



Retroactivité effets du divorce et prestation compensatoire

Par **bill**, le **02/08/2009** à **18:37**

Bonjour, une amie vient de passer L ONC. Le Jaf a indiqué que la separation etait fixée a la date de l abandon du domicile conjugal qui remonte a plusieurs mois deja. Il s'agit d'un divorce par demande acceptée. S'il est demandé une prestation compensatoire, sachant que les 2 epoux font le meme boulot, le jaf va t elle prendre en compte les revenus des epoux lors de l ONC ou de l'abandon du domicile conjugal? Merci d'avance